

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 4 juillet 2022

L'an deux mille vingt-deux, le quatre juillet, le Conseil Municipal de la commune de SAINT-ROMAIN-LE-PUY dûment convoqué le vingt-sept juin deux mille vingt-deux, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de son maire **Madame Annick BRUNEL**

PRESENTS (24) : Annick BRUNEL, Christian SOULIER, Annie OSTARD, Maryse RODRIGUEZ, Pierre MARCOUX, Véronique GENEVRIER, Nathalie FERNANDEZ, Sébastien OLIVIER, Guylaine FAYOLLE, Cyril RONZE, Yvette VERNIERE, Cyrille GENEVRIER, Christine FELIX, Angelo MANIERI, Françoise BUSALLI, Charlélie ARNAUD, Marine TOINON, Alain MAISSE, André GACHET, Martine MEILLIER, Robert CHAPOT, Florence PICHON, Michel VALERY, Marjorie COMBE.

ABSENTS AU MOMENT DU VOTE (3 dont 3 pouvoirs) : Gérard DI FRUSCIA (pouvoir à Cyril RONZE), Jean-Paul FERRE (pouvoir à Christian SOULIER), Sébastien DE ARAUJO (pouvoir à Marjorie COMBE)

SECRETAIRE de séance : Véronique GENEVRIER

Délibération n°2022-07-01 :

TARIFS DE L'ACCUEIL PERISCOLAIRE ET DE LA PAUSE MERIDIENNE

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du 31 mai 2021 adoptant les tarifs de l'accueil périscolaire et de la pause méridienne pour l'année scolaire 2021-2022,

Vu par ailleurs l'augmentation des prix à la consommation sur l'année écoulée,

Après en avoir délibéré,

DECIDE à la majorité (7 contre : André GACHET, Martine MEILLIER, Robert CHAPOT, Florence PICHON, Michel VALERY, Marjorie COMBE, Sébastien DE ARAUJO) :

1- De fixer comme suit les tarifs de l'accueil périscolaire et de la pause méridienne pour l'année scolaire 2022-2023 :

	Périscolaire "Pic'souris" la 1/2 heure ou la plage horaire		Pause méridienne	
	2022/2023	2022/2023	Repas	Animation
QF <=300	1,33 €	2,92 €	dont : 2,33 €	0,58 €
300,01 < QF <=450	1,38 €	3,08 €	dont : 2,46 €	0,62 €
450,01 < QF <=700	1,43 €	3,19 €	dont : 2,55 €	0,64 €
700,01 < QF <=850	1,48 €	3,23 €	dont : 2,59 €	0,65 €
850,01 < QF <=1000	1,59 €	3,50 €	dont : 2,80 €	0,70 €
1000,01 < QF <=1500	1,64 €	3,76 €	dont : 3,01 €	0,75 €
QF >1500,01	1,70 €	4,03 €	dont : 3,22 €	0,81 €

Certifié exact,

A Saint-Romain-le-Puy le 6 juillet 2022

Le Maire, Annick BRUNEL

Certifié exécutoire
Reçu en Sous-Préfecture le :
Publié ou Notifié le :

